# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES PLANCHES BD DE LA CDSG

Entre :

1. Le Collège Jean Giono d'Orange, représenté par
    - Madame Carine COULET, Chef d'établissement.
2. La Ligue de Rugby, représentée par
    - Monsieur Sébastien RIZZA, Président.

Les deux parties étant respectivement désignées « Collège Jean Giono » « Ligue Sud de Rugby » dans la présente convention.

Vu la délibération du conseil d'administration du Collège Jean GIONO en date du 8 février 2024,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- Article 1 : Le Collège Jean Giono reste propriétaire des planches BD élaborées par ses élèves avec l'aide d'une participation financière de 400 € (Quatre cents euros) de la Ligue Sud de Rugby.

- Article 2 : Le Collège Jean Giono, s'engage à ce que les planches BD puissent être ponctuellement confiées à Monsieur Sébastien RIZZA , membre du bureau de la ligue, afin de les exposer lors de manifestations sportives.

- Article 3 : Monsieur Sébastien RIZZA s'engage à ce que les planches BD soient installées dans un lieu protégé permettant une exposition sécurisée.

- Article 4 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à partir du 08/02/2024, et non reconductible par décision expresse des deux parties un mois avant sa tenue.

Toute modification des dispositions de la présente convention, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A Orange, le 08/02/2024

Le Chef d'établissement
du Collège Jean Giono

Carine COULET

Collège Jean Giono
LA PRINCIPALE
Carine COULET
84100 ORANGE

Le représentant
de la Ligue Sud de Rugby

P.H.R
LIGUE SUD PACA
LE PRADET

Sébastien RIZZA